Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20240514-2024_DELBU_020-DE
Reçu le 15/05/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 14 mai 2024

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : /
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 15 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° BU 2024 - 020

Marché « assurances pour les besoins du SDIS 43 » ; modification N°1 lot 2 bris de machines

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai 2024, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er Vice-Président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef d'État-major ;
- Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement RH.

Était excusée :

- Mme Sophie COURTINE, 3ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20240514-2024_DELBU_020-DE
Reçu le 15/05/2024

DÉLIBÉRATION N° BU 2024-020 : Marché « assurances pour les besoins du SDIS 43 » ; modification N°1 lot 2 bris de machines

Dans le cadre du marché « *Assurances pour les besoins du SDIS de la Haute-Loire* », la société SMACL est titulaire du lot suivant : **LOT 2 : BRIS DE MACHINES.**

Ce marché a été notifié le 29 décembre 2020 et a pris effet au 1er janvier 2021. Il est reconduit automatiquement à échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2025 à minuit, sauf non-reconduction dans les conditions fixées par l'acte d'engagement.

Par courrier du 27 mars 2024, la SMACL a informé le SDIS 43 d'une majoration de 21,93 % (hors clause de variation) sur les cotisations.

Cette augmentation qui ne respecte pas la clause contractuelle de variation des prix du marché (indice FFB) est expliquée par la SMACL pour la multiplication d'évènements (climatiques ou sismiques) et de grande ampleur (émeutes et mouvements populaires)

Cette modification doit prendre effet au 1er janvier 2024.

L'incidence financière sur le marché 2024 est de : **+ 978,05 €**

Nouveau montant du marché 2024 : **5 437,63 €**

La commission d'appels d'offres réunie le 14 mai 2024 a émis un avis favorable au regard des articles R.2194.3 à 5 du code de la commande publique.

Au vu de ces éléments et afin de continuer à pouvoir bénéficier de la couverture du risque, les membres du bureau du conseil d'administration autorisent Madame la Présidente à signer la modification du marché.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT